

L ASSOCIATION KAL AKAL
OBSERVATOIRE DES DROITS
HUMAINS DE L'AZAWAD



جمعية كل أكال

OBSERVATOIRE DE VEILLE CITOYENNE POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS DU PEUPLE DE L'AZAWAD, "ASSOCIATION KAL AKAL"

RAPPORT N°09/AKA/2025

Période : Mois de Septembre

Date : le 1^{er} Octobre 2025

Introduction

Observatoire de Veille Citoyenne pour la Défense des Droits Humains du Peuple de l'Azawad, l'Association Kal Akal est une organisation membre de la société civile dont le siège social se trouve dans la région de Kidal.

Elle a, entre autres, pour objectifs la défense des droits humains du Peuple de l'Azawad, la préservation et la promotion de la culture Azawadienne, l'éducation et le renforcement de la cohésion sociale.

Dans le sillage du conflit en cours, l'Association s'est focalisée principalement sur la question des droits humains, dans le dessein de documenter toutes les violations perpétrées contre les populations civiles par les Forces armées maliennes (FAMa), accompagnées de la milice russe du groupe Wagner, désormais rebaptisée **Africa Corps**, ainsi que par les groupes armés tels que l'EIGS et le JNIM.

Ces violations visent particulièrement les communautés touarègues, arabes et peules de l'Azawad et du centre du Mali. Elles prennent la forme d'exécutions extrajudiciaires, de bombardements de zones civiles, de disparitions forcées, de pillages, de destructions d'infrastructures de base et de spoliations de biens. Les civils désarmés sont régulièrement ciblés par des frappes de drones, de l'artillerie et de l'aviation malienne. Femmes, enfants et vieillards figurent parmi les victimes, souvent tués dans des conditions atroces et ensuite présentés comme des « terroristes neutralisés » afin de justifier la propagande de la junte.

Dans cette campagne macabre, le cheptel n'a pas été épargné. Des rapports font état d'abattages massifs de troupeaux et de vols organisés, notamment dans les régions de Kidal, Tessalit, Aguelhok et Anafif. Les animaux sont parfois tués sur place, d'autres transportés vers des centres urbains pour être revendus ou abattus.

En somme, l'Association Kal Akal, à travers son réseau de relais locaux, s'efforce de collecter et de documenter rigoureusement toutes les allégations d'abus commis contre les populations civiles et leurs biens. Les témoignages, images et récits des proches ou des survivants permettent d'identifier les auteurs, les lieux et les circonstances, et d'estimer l'ampleur des dégâts.

À la fin de chaque mois, toutes les informations collectées et vérifiées font l'objet d'un **rapport mensuel**, destiné à informer l'opinion nationale et internationale de la situation dramatique que vivent les populations civiles.

Ainsi, au cours du mois de **septembre 2025**, l'Association Kal Akal a recensé et documenté les violations suivantes :

I. EXÉCUTIONS SOMMAIRES ET MEURTRES CIBLÉS : 14 cas confirmés

- **8 septembre** : deux Touaregs, dont **Oussa Ag Aliou**, exécutés sommairement à Sévaré.
- **12 septembre** : **3 civils tués** par un drone malien à **Intabazaz (Kidal)**.
- **13 septembre** : **2 civils tués** par des hommes armés non identifiés à **Gabéro (Gao)**.
- **18 septembre** : **2 femmes et 3 enfants tués** dans une frappe de drone à **Djencheché (Kidal)**.
- Autres cas de victimes civiles blessées ou tuées à **Tessalit** et **Adjora**.

II. ENLÈVEMENTS, DISPARITIONS FORCÉES ET TORTURES : 6 cas confirmés

- 17 septembre : enlèvement de **Bouka Ag Med Ibrahim** (fraction Imghad Taroma) et de **l'imam du village de Sinekaye (Kel Essouk)** à **Dofana**.
- Brutalités et arrestations arbitraires à **Hékia (Tombouctou)** et **Adjora**.

III. PILLAGES, DESTRUCTIONS ET SACCAGES DE BIENS CIVILS : 5 cas confirmés

- 17 septembre : pillage et destruction d'un site d'orpaillage à **Hékia (Tombouctou)** : matériel détruit, animaux saisis, civils dépouillés.
- 24 septembre : destructions et saisies à **Adjora (Tombouctou)** : deux véhicules civils confisqués, un autre saboté, une moto brûlée et un tricycle emporté.
- Autres cas signalés de vols de biens et marchandises.

IV. CONSÉQUENCES HUMANITAIRES : dizaines de cas

- **Bombardements à Tessalit** : victimes âgées, femmes et enfants blessés ou tués, familles contraintes à l'exode.
- **Adjora** : plusieurs civils portés disparus après avoir fui par la rivière, certains noyés.
- Déplacements forcés, pertes de biens et traumatismes psychologiques dans toutes les zones touchées (Tessalit, Kidal, Gao, Tombouctou, Ménaka).

V. VIOLS ET VIOLENCES SEXUELLES : 0 cas confirmés

Aucun cas officiellement documenté ce mois-ci, bien que des suspicions persistent.

VI. DÉGÂTS ENVIRONNEMENTAUX : 3 cas confirmés

- Bombardements et frappes aériennes ayant entraîné des incendies de zones habitées à **Tessalit** et **Adjora**, avec destruction de la végétation et pollution des points d'eau.
- À **Hékia (Tombouctou)**, le site d'orpaillage détruit a laissé un terrain contaminé et inutilisable, aggravant la vulnérabilité écologique.
- Traces de munitions non explosées signalées dans les environs de **Djencheché (Kidal)**, constituant une menace durable pour les populations et le bétail.

Conclusion

Le mois de septembre 2025 confirme une réalité tragique : les populations civiles de l'Azawad demeurent les principales victimes d'une guerre menée sans limites ni règles. Exécutions sommaires, frappes de drones, bombardements de villages, enlèvements, pillages et destructions massives constituent désormais le quotidien des habitants. Femmes, enfants, vieillards et même le cheptel sont pris pour cibles dans une campagne de terreur systématique.

L'Association Kal Akal dénonce avec la plus grande fermeté ces crimes de guerre et ces crimes contre l'humanité commis par les Forces armées maliennes, leurs supplétifs de l'Africa Corps et les groupes armés terroristes.

Elle tient également à interpeller la communauté internationale sur le **silence persistant** qui entoure ces atrocités. L'absence de réaction ferme et immédiate face à ces violations massives des droits humains alimente l'impunité et encourage la répétition des crimes.

L'Association Kal Akal appelle :

- ➔ à l'ouverture immédiate d'enquêtes internationales indépendantes et impartiales,
- ➔ à la mise en place de mécanismes de protection efficaces pour les civils,
- ➔ à la condamnation publique et sans équivoque des auteurs de crimes,
- ➔ et à l'adoption de mesures concrètes de sanction à l'encontre de toutes les parties responsables.

Le droit international humanitaire ne peut être réduit à une simple déclaration de principes : il doit être appliqué et respecté. Le silence et l'inaction ne sauraient constituer une réponse acceptable.

Fidèle à sa mission, l'Association Kal Akal poursuivra son travail de documentation, d'alerte et de soutien aux victimes, afin que justice soit rendue et que la dignité du Peuple de l'Azawad soit enfin reconnue et protégée.

Quelques images sur les crimes :

1-Frappe de drone malien à Intabazaz le 12 sept : 3 civils dont un chauffeur tués, 2 blessés évacués vers le dispensaire du village.



2-Le 18 sept 2025 à Djencheché (Kidal), deux frappes de drone ont visé un campement nomade : un homme grièvement blessé et son véhicule détruit, puis 2 femmes et 3 enfants tués sous une tente.



Adresses de l'Association :

1. facebook : <https://cutt.ly/Fekd7aMb>
2. blog : <https://www.kal-akal.com/>
3. Twitter : <https://x.com/kalakal2012/>

Aka : Association Kal Akal
FAMA = forces Armées Maliennes
Wagner = les mercenaires russes de groupe Wagner
EIGS : L'État islamique dans le Grand Sahara
AK : les maircenaires russes qui ont remplacé wagner